

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1032 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1032

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

### TEXTE INTÉGRAL

M. Kambourakis Basile, de nationalité hellénique, est autorisé à gérer l'établissement dit « Hôtel de l'Europe », sis à Djibouti, place Ménéllick, et comprenant un hôtel, un restaurant et un débit de boissons. L'autorisation d'exploiter dans cet établissement une licence de première classe pour la vente de boissons alcooliques ou hygiéniques à consommer sur place ou à emporter, est transférée des héritiers de M. Nicoletto Mina à M. Kambourakis Basile.